

# **Commune de SCY-CHAZELLES**

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2014**

**Conseillers élus : 23**  
**Conseillers en fonction : 21**  
**Conseillers présents : 18**

**Sous la présidence de M. STRAUB, Maire**

**Etaient présents:** Mmes GAUGIN - MAHIEU – PALUCCI - M. NAVROT - NICOLAY - DHIOS Adjoint.

Mmes FLORI - ANTOINE - ANDRE - PATRICOLA - - DILLER - HERZHAUSER  
M. PERRET - TISON - OMINETTI - VINCENT - QUINIO Conseillers

**Absents :** M. CORTINA - KAUFFER - Mme CUSUMANO

**Date d'envoi de la convocation :** 13 mars 2014

**Secrétaire de séance :** Madame FLORI

### **Ordre du jour**

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2014
2. Résultats des Appels d'Offres
  - a) Entretien de la voirie (balayeuse)
  - b) Entretien des terrains de football
3. SIVO : participation des communes aux frais de fonctionnement
4. Location d'un logement communal
5. PAEN : Convention SAFER
6. Achats terrains via SAFER
7. Cotisation 2014 à l'Association nationale pour la protection du ciel nocturne
8. Désignation d'un avocat pour défendre la commune
9. Remboursement de sinistre
10. Personnel Communal :
  - a) Modification du tableau des effectifs
  - b) Versement prime de fin d'année
  - c) Départ de deux agents
11. Association : Demande de subvention de Natur'&Cie
12. Festival Musiques sur les Côtes – signature de la convention
13. Déclaration d'Intention d'Aliéner
14. Divers

## 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2014

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal du 18 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

## 2A) RESULTAT D'APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DE LA VOIRIE

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

La commune a lancé une consultation afin de retenir une entreprise dans le cadre de l'entretien de la voirie (balayage mécanique).

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mars 2014 à 10 heures afin d'ouvrir les plis.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
SERVILOC	24 €/km		Prix ferme pdt 3 ans
BORMANN Assainissement	39 €/km		
VIALYSE	39 €/km		

La commission propose de retenir l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse à savoir la société SERVILOC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**entérine** la décision de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité ;

## 2 B) RESULTAT D'APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

La commune a lancé une consultation afin de retenir une entreprise dans le cadre de l'entretien du terrain de football d'entraînement et du terrain d'honneur.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mars 2014 à 10 heures afin d'ouvrir les plis.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Moselle Paysage	9 500	9 500	
ISS Espaces verts	14 535	17 442	
DHR	19 474.79	23 369.75	
TECHNIGAZAN	9 550	11 421	

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Moselle Paysage.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**entérine** la décision de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

### 3) SIVO - PARTICIPATIONS DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Par délibération du Comité du Syndicat intercommunal de la voirie de la subdivision de Metz centre en date du 20 février dernier, il a été décidé de porter la participation des communes aux frais de fonctionnement en 2014 à 0.43 € par habitant sur la base des derniers chiffres de recensement de la population diffusés par l'INSEE soit pour Scy-Chazelles 2788 habitants.

La participation de la commune s'élève donc à la somme de 1 198.84 €.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** le montant de la participation de la commune tel qu'énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

### 4) LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

M. et Mme LEON ont quitté le logement communal 1 rue de la Cheneau au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Des travaux de rénovation ont été entrepris par les services techniques avant de le remettre en location.

M. Dominique BORN, employé aux services techniques a fait savoir qu'il souhaiterait pouvoir bénéficier de ce logement. Aucune autre demande n'a été faite.

M. NICOLAY précise qu'il s'agit d'un appartement 3 pièces, cuisine, salle de bain, WC, cave, grenier et garage. Le loyer mensuel est actuellement de 430 € pour l'appartement et 54 € pour le garage. 16 € d'acompte sur charges sont demandées chaque mois.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- ❖ **décide** de louer le logement à Monsieur BORN Dominique.
- ❖ **fixe** un loyer de 430 € mensuel pour l'appartement et 54 € mensuels pour le garage.
- ❖ **décide** de demander chaque mois une provision pour charge calculée en fonction des charges annuelles de l'année précédente.
- ❖ **autorise** le Maire à signer un bail à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Adopté à l'unanimité

### 5) PAEN -AVENANT A LA CONVENTION SAFER

**Rapporteur : Mme PALUCCI**

Suite à l'étude de mobilité foncière et aux acquisitions qui ont déjà été effectuées, il serait souhaitable que la Commune demande à la SAFER de prendre contact avec certains propriétaires situés dans les îlots définis sur le plan.

Quatre vingt propriétaires sont concernés.

Les contacts se feront par courrier sur la base de la trame utilisée lors de l'étude de mobilité foncière. Après retour des réponses, un rapide bilan des perspectives sera dressé. Pour réaliser cette mission, 3 jours seront nécessaires.

En dehors du temps de travail, la réalisation de cette étude génère des frais de correspondance pour l'envoi des courriers, les enveloppes timbrées pour les réponses, le courrier de rappel, l'ensemble des courriers renvoyés suite à des problèmes d'adresse, mais également des frais liés aux fournitures et aux consommables. Pour cette étude, l'ensemble de ces frais divers est estimé à 1850 Euros H.T.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**autorise** le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

## 6) ACHATS DE TERRAINS VIA LA SAFER

**Rapporteur : Mme PALUCCI**

Deux lots de terrains viennent d'être négociés par la SAFER pour la commune.

Terrains sis en section 4 n° 128 pour une contenance totale de 6 a 87 appartenant à la famille CHAUDE pour un montant de 520 € auxquels s'ajoutent 181.20 € de frais accessoires au profit de la SAFER et les frais de notaire.

La rédaction de l'acte se fera par Maître ROTH, Notaire à Metz.

Terrains sis en section 5 n°124 pour une contenance totale de 5 a 11 appartenant à la famille SCHELL pour un montant de 390 € auxquels s'ajoutent 173.40 € de frais accessoires au profit de la SAFER et les frais de notaire.

La rédaction de l'acte se fera par Maître ROTH, Notaire à Metz.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**autorise** le Maire à signer les actes correspondants

Adopté à l'unanimité

## 7) COTISATION 2014 A L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU CIEL NOCTURNE

**Rapporteur : Mme PALUCCI**

Le 10 octobre 2012, la commune avait décidé d'adhérer à l'association nationale pour la protection du ciel nocturne pour un montant de 100 €. L'adhésion a été renouvelée en 2013.

Mme PALUCCI précise que la commune a obtenu le label « Village étoilé ». Monsieur le Maire a reçu le diplôme le jeudi 13 mars en présence du délégué régional de l'ANPCEN, Monsieur LAZOU. Le label est acquis pour un an, les efforts sont à poursuivre pour continuer à être labellisé.

Elle propose de renouveler notre adhésion.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**renouvelle** la participation de la commune d'un montant de 100 € à l'ANPCEN pour 2014.

Adopté à l'unanimité

## 8) DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE - AFFAIRE VECCHIO

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recours a été déposé par Madame VECCHIO domiciliée Voie de la Liberté relatif au permis accordée par la commune à ses voisins, Monsieur et Madame BINET.

Il propose de confier cette affaire à Maître DOLLÉ.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**décide** de désigner Maître DOLLÉ pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire susvisée.

Adopté à l'unanimité.

## 9) REMBOURSEMENT DE SINISTRE

**Rapporteur : M. NICOLAY**

Monsieur NICOLAY rappelle que le long de la véloroute la table et les bancs en béton ont été saccagés en janvier dernier.

Un expert mandaté par notre assurance a proposé une indemnisation à hauteur de 2700 € qui comprend le remplacement du mobilier, le transport ainsi que la pose. Somme à laquelle se déduira la franchise de 415 €. Le solde sera versé sur présentation de la facture.

Un premier chèque d'un montant de 1831,77 € est parvenu en mairie.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**autorise** le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 1831.77 €.

Adopté à l'unanimité

## 10 A) PERSONNEL COMMUNAL – DEPART DE 2 AGENTS

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY informe l'Assemblée du départ de deux agents communaux : Madame MARGUIER Karine qui a demandé un détachement à compter du 1<sup>er</sup> avril, et Madame KALIKY qui part en retraite au 1<sup>er</sup> mai prochain.

Il propose de faire un cadeau sous forme de cartes d'achat à hauteur de 700 € pour chacune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** la proposition de Monsieur NICOLAY.

Adopté à l'unanimité

## 10 B) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY informe le conseil de la demande de détachement de Mme MARGUIER au 1<sup>er</sup> avril 2014 ainsi que du départ en retraite de Mme KALIKY.

Il précise que ces postes ont été déclarés vacants et que l'embauche d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe par mutation a déjà eu lieu sur le poste de Mme MARGUIER.

GRADE	Nbre d'agents au précédent tableau des effectifs	Nbre d'agents au nouveau tableau des effectifs	Nbre d'agents en fonction
<i>Directeur Général des services</i>	1	1	1
<i>Attaché</i>	1	1	0
<i>Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe</i>	2	2	1
<i>Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe</i>	4	4	3
<i>Brigadier Chef Principal</i>	1	1	1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1	1	1
<i>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	1	1	1
<i>Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe 35 h</i>	3	3	3
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 35 h</i>	4	4	3
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 31h30</i>	1	1	1
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 23 h</i>	1	1	1
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 10 heures</i>	1	1	1
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire emploi occasionnel</i>	4	4	1
<i>Adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe</i>	1	1	1
<i>Animateur</i>	1	1	1
<i>Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 35h</i>	2	2	2
<i>Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 30h</i>	1	1	1
<i>ATSEM Principale 2<sup>ème</sup> classe</i>	1	1	1
<i>Agent spécialisé 1<sup>ère</sup> cl. des écoles maternelles</i>	3	2	2
<i>Contrat d'Accompagnement à l'Emploi</i>	6	6	4
<b>TOTAL</b>	40	39	30

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** de modifier le tableau comme susdit.

Adopté à l'unanimité

#### **10 C) PERSONNEL COMMUNAL – VERSEMENT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE**

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY rappelle qu'un complément de rémunération (prime de fin d'année) a été octroyé au personnel depuis plusieurs années. Celui-ci est versé pour moitié en juin et en décembre. Cependant, pour des raisons pratiques administratives, il propose de compléter la délibération initiale en précisant que lors de départ (mutation, retraite etc...), la prime sera versée avec le dernier mois de salaire au prorata temporis.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** d'apporter le complément à la délibération initiale comme susdit.

Adopté à l'unanimité

#### **10 D) PERSONNEL COMMUNAL - FORMATION**

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY informe l'Assemblée qu'il convient de former le personnel technique sur la conduite des nacelles élévatrices (Monsieur PIERRET et Monsieur EMO) pour un montant de 615.94 € TTC et sur le montage, réception et utilisation d'échafaudages roulants (Monsieur BORN et M. SUROWANIEC Jean-Valentin) pour une somme de 400.66 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** les formations énumérées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

## 11) ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTION – NATUR'&CIE

**Rapporteur : Mme GAUGIN**

Comme chaque année, l'association a remis un dossier complet de demande de subventions avec un bilan moral et financier, qui laisse apparaître un excédent de 2069 €.

Toutefois, compte tenu du fait que le Conseil Général et le Conseil Régional ne subventionnent plus, l'association se voit dans l'obligation de solliciter une aide de la commune de 3 000 € pour cette année.

La 5<sup>ème</sup> édition aura lieu les 16, 17 et 18 mai prochain. Cette manifestation intègre la manifestation «Cabanes» organisée par le Conseil Général.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**accepte** de verser la somme de 3000 € à l'association Natur'&Cie.

Adopté par 17 voix pour et une abstention (Mme PATRICOLA).

## 12) FESTIVAL MUSIQUES SUR LES COTES : SIGNATURE DE LA CONVENTION

**Rapporteur : Madame MAHIEU**

La 14<sup>ème</sup> édition du festival « Musiques sur les Côtes » aura lieu les 16, 17, 18 et 19 octobre prochain. Avec pour thème « Musiques du Monde ».

Jeudi 16 octobre à 20 h 30 en l'église Sainte Brigide de Plappeville  
Vendredi 17 octobre à 20 h 30 en l'église Saint Gorgon de Lessy  
Samedi 18 octobre à 20 h 30 en l'église Saint Remi de Scy-Chazelles  
Dimanche 19 octobre à 17 h en l'église Saint Clément de Lorry-les-Metz

L'entrée est fixée à 8 € et le pass valable pour l'ensemble des concerts à 16 €. Tarifs identiques à 2013. Gratuité jusqu'à 16 ans.

Comme chaque année, en cas de déficit, la somme sera répartie à parts égales entre les 4 communes et en cas de bénéfice, celui-ci sera reporté l'année suivante.

Mme MAHIEU demande au conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention et remercie vivement tous les sponsors.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**autorise** le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

## 14) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

### **Rapporteur : Mme PALUCCI**

Mme PALUCCI informe le Conseil que le Maire n'a pas fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

Terrain non bâti	section 1, n° 360/123	7 rue Drogon
Terrain bâti	section 1, n° 346/144	8 rue de l'Esplanade

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**prend acte** de la décision du Maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens cités ci-dessus.

## 15) DIVERS

### **a) Chais militaires – Déplacement à Paris**

M. le Maire informe le Conseil que Mme la Ministre de la Culture et de la Communication est intervenue afin que la commune puisse rencontrer Monsieur DROUET Directeur de l'Archéologie de la Direction des Patrimoines à Paris au sujet des chais militaires de Scy-Chazelles.

L'entrevue a eu lieu à Paris le lundi 17 mars à 9 heures. M. le Maire et Mme PALUCCI se sont rendus sur place. M. DROUET a décidé de lancer la procédure de cession des chais avec une clause résolutoire permettant au Centre de dépôt archéologique de rester dans les lieux jusqu'à la fin des travaux du PRIAM et du déménagement. Notre projet d'installation d'un viticulteur dans notre commune paraît en très bonne voie.

### **b) Etude Ecofinance**

M. le Maire rappelle que la commune avait été contactée par la société Ecofinance qui se proposait d'étudier les finances communales et plus particulièrement les charges sociales et les revenus du patrimoine en vue de leur optimisation. La rémunération se faisait, in fine, uniquement sur les préconisations que la commune déciderait de retenir.

Leur rapport de mission est parvenu en Mairie.

En ce qui concerne l'étude des charges sociales, aucune préconisation permettant de générer de nouvelles économies n'a été proposée. Le rapport félicite même le service pour l'efficacité de son travail.

En ce qui concerne l'étude des revenus du patrimoine, 4 pistes susceptibles de dégager de nouvelles ressources sont proposées.

- 1) les exonérations permanentes de taxes foncières : les propriétés publiques affectées à un service public ou d'utilité générale improductif de revenus. Dans notre cas, cela concerne les ateliers municipaux, le garage du véhicule de police ainsi que l'étage de l'école maternelle « Sous les Vignes ».
- 2) la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunication : la commune ne perçoit aucune redevance alors qu'elle est en droit d'en percevoir.
- 3) La taxe forfaitaire sur la cession de terrains nus rendus constructibles.
- 4) La taxe de balayage.

Le Conseil décide de ne retenir que les 2 premières préconisations.

SCY-CHAZELLES, le 24 mars 2014

La secrétaire de séance  
Suzanne FLORI

le Maire  
Jacques STRAUB